



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_065-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND, Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIERE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC, Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN Absents : Présents non votants :
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUYEYROL

DELIB-2023-065 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA MISE EN PLACE DE TRAITEMENT SUR 8 UDI DE DISTRIBUTION AEP

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2022-155 en date du 20 octobre 2022 autorisant le lancement de la consultation des entreprises de travaux pour la mise en place de traitements de désinfection sur 8 UDI du territoire, en restriction d'usage permanent ;

CONSIDÉRANT le lancement de la consultation des entreprises de travaux le 12 janvier 2023 sur le journal d'annonces légales de la Lozère Nouvelle et sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.achatpublic.com, sous la forme d'une procédure adaptée avec 2 lots et le chiffrage d'une solution de base et d'une variante, avec une date de remise des offres fixée au 27 février 2023 – 12 heures ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres du cabinet GAXIEU, maître d'œuvre de cette opération,

LOT 1 – 4 UDI Les Bondons – Solution de base					
Chloration sur panneaux solaires (Bondons / Malbosc / Ruas / le Cros)					
Estimation : 60.245€ HT					
Candidat	Montant Offre en € HT	Note Prix. / 4	Note Val. Tech / 6	Note finale / 10	Classement
SDEE	36.408,00	4.00	6.00	10.00	1
EPUR	71.256,28	2.04	2.63	4.67	3
CANONGE	64.557,00	2.26	2.63	4.88	2

LOT 1 – 4 UDI Les Bondons – Variante					
Traitement UV (Bondons / Malbosc / Ruas / le Cros)					
Estimation : 81.163€ HT					
Candidat	Montant Offre en € HT	Note Prix. / 4	Note Val. Tech / 6	Note finale / 10	Classement
SDEE	62.060,39	4.00	6.00	10.00	1
EPUR	96.899,04	2.56	2.63	5.19	2
CANONGE	111.671,05	2.22	2.63	4.85	3

LOT 2 – 4 UDI Cans et Cévennes / Rousses / Florac Trois Rivières – Solution de base					
2 Chloration sur raccordement électrique (St Julien et Ventajols) et 2 UV (Rousses / La Valette)					
Estimation : 63.250€ HT					
Candidat	Montant Offre en € HT	Note Prix. / 4	Note Val. Tech / 6	Note finale / 10	Classement
SDEE	52.895,03	4.00	6.00	10.00	1
EPUR	78.349,87	2.70	2.63	5.33	2
CANONGE	88.124,20	2.40	2.63	5.03	3

LOT 2 – 4 UDI Cans et Cévennes / Rousses / Florac Trois Rivières – Variante					
4 UV (St Julien / Ventajols / Rousses / La Valette)					
Estimation : 94.461€ HT					
Candidat	Montant Offre en € HT	Note Prix. / 4	Note Val. Tech / 6	Note finale / 10	Classement
SDEE	76.068,83	4.00	6.00	10.00	1
EPUR	111.972,94	2.72	2.63	5.34	2
CANONGE	121.594,50	2.50	2.63	5.13	3

Le candidat classé en première position, pour les 2 lots, et pour chaque solution est :

SDEE de la Lozère

Après négociation, le candidat propose une moins-value de 700€ HT par site, sur la variante UV.

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le service eau et assainissement, sur le coût d'investissement et le coût de fonctionnement sur 10 ans, sur un traitement au chlore et sur un traitement UV, la synthèse étant présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

Bureau
Le Président

ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_065-DE

	LOT 1 - 4 UDI Les Bondons	LOT 1 - 4 UDI Les Bondons	LOT 2 - 4 UDI CCE/ROU/LSP	LOT 2 - 4 UDI CCE/ROU/LSP
	4 Chlore	4 UV	2 chlore + 2 UV	4 UV
Coût d'investissement - Autofinancement	8 552.81	17 207.67	14 639.18	19 360.17
Coût de fonctionnement annuel	7 930.00	4 578.00	6 015.00	4 578.00
Coût de fonctionnement sur 10 ans	79 300.00	45 780.00	60 150.00	45 780.00
Coût de revient sur 10 ans	87 852.81	62 987.67	74 789.18	65 140.17

CONSIDÉRANT la présentation et la validation de ce rapport d'analyse des offres et du tableau comparatif « Solution de base Chloration / Variante traitement UV » :

- Le 16/03/2023 par la commission MAPA
- Le 16/03/2023 par le conseil d'exploitation de l'eau
- Le 23/03/2023 par le bureau communautaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la mise en place de traitements de désinfection sur 8 UDI aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : 4 UDI Commune des Bondons : Entreprise SDEE de la Lozère pour un montant de 59.260,39€ HT correspondant à la variante « Traitement UV »
- Lot 2 : 4 UDI Commune Cans et Cévennes, Florac Trois Rivières, Rousses : Entreprise SDEE de la Lozère pour un montant de 73.268,83€ HT correspondant à la variante « Traitement UV »

VALIDE le coût global de cette opération, selon le détail ci-dessous :

	LOT 1 - 4 UDI Les Bondons	LOT 2 - 4 UDI CCE/ROU/LSP
	Variante UV	Variante UV
Travaux	59 260.39	73 268.83
Maîtrise Œuvre	7 233.80	8 411.91
Raccordement électrique - SDEE	13 300.00	9 400.00
Raccordement électrique - ENEDIS	5 200.00	5 200.00
Frais Annexes (Analyses + publicité)	1 044.14	520.12
Imprévus	3 961.67	3 199.14
Coût global de l'opération	90 000.00	100 000.00

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dument délégué à signer les marchés de travaux et toutes les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif 2023 Régie AEP de la Communauté de communes.

P/o Le Président,
Par délégation, Flore THEROND
1^{ère} Vice-Présidente

